

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **Bizol PTFE+ L50**

Date de révision: 12.07.2017 Page 1 de 9

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Bizol PTFE+ L50

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

# Utilisation de la substance/du mélange

Lubrifiants et additifs pour lubrifiants

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BIZOL BITA Trading GmbH Rue: Martin-Buber-Str. 12 Lieu: D-14163 Berlin

Téléphone: +49 (30) 804 869-0 Téléfax: +49 (30) 804 869-2860

e-mail: support@bizol.de Internet: www.bizol.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Allemagne: +49 (30) 804 869-0 (08.00-17.00, Mo-Fr)

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris: +33 (0) 1 40 05 48 48

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger: Aérosol: Aerosol 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



## Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les aérosols.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

P501 L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

# Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

# 2.3. Autres dangers

Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **Bizol PTFE+ L50**

Date de révision: 12.07.2017 Page 2 de 9

propriétés dégraissantes du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB: non applicable.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Mélange des substances répertoriées ci-dessous avec additions sans danger.

## Composants dangereux

N° CAS	Substance				
	Nº CE	Nº Index	N° REACH		
	Classification selon règlemen	t (CE) nº 1272/2008 [CLP]	•		
74-98-6	propane	12,5 - < 20 %			
	200-827-9	601-003-00-5	01-2119486944-21		
	Flam. Gas 1, Compressed ga				
	hydrocarbures, C10-C13, n-a	10 - < 12,5 %			
	918-481-9		01-2119457273-39		
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066				
75-28-5	isobutane	10 - < 12,5 %			
	200-857-2	601-004-00-0	01-2119485395-27		
	Flam. Gas 1, Compressed ga				
106-97-8	butane	10 - < 12,5 %			
	203-448-7	601-004-00-0	01-2119474691-32		
	Flam. Gas 1, Compressed ga				
109-66-0	pentane	10 - < 12,5 %			
	203-692-4	601-006-00-1	01-2119459286-30		
	Flam. Liq. 1, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H224 H336 H304 H411 EUH066				

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

# Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

## Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

## Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

## Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **Bizol PTFE+ L50**

Date de révision: 12.07.2017 Page 3 de 9

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO2).

## Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2). Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

## Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Consignes pour une manipulation sans danger

Utilser un équipement de protection personnel. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Veiller à un apport d'air frais. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conditions à éviter: génération/formation d'aérosols.

# Préventions des incendies et explosion

Eviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Dans le compartiment à gaz de cuves fermées, et en particulier sous l'effet de la chaleur, des vapeurs de solvants imflammables peuvent s'accumuler. Veiller à tenir à l'écart toute source de chaleur et d'ignition. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Recommandation: Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Protéger contre: Gel. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **Bizol PTFE+ L50**

Date de révision: 12.07.2017 Page 4 de 9

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	
109-66-0	n-Pentane	1000	3000		VME (8 h)	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôles techniques appropriés

Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés.

#### Protection des mains

Porter des gants appropriés. Modèles de gants recommandés: DIN EN 374. Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Temps de pénétration (durée maximale de port): > 120 min (Epaisseur du matériau des gants: 0.4 mm). Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

## Protection de la peau

Vêtement de protection.

#### **Protection respiratoire**

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire approprié: Demi-masque filtrant (NF EN 149), p. ex. FFA P / Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140) + Appareil filtrant combiné (EN 14387), p. ex. A P.

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Aérosol
Couleur: marron clair
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non déterminé

Modification d'état

Point de fusion:

Point initial d'ébullition et intervalle

non applicable

d'ébullition:

Point d'écoulement: non déterminé
Point d'éclair: < 0 °C

Inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable

## **Dangers d'explosion**

Le produit: non explosif. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Limite inférieure d'explosivité: 0,6 vol. %
Limite supérieure d'explosivité: 10,9 vol. %
Température d'inflammation: > 200 °C



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Bizol PTFE+ L50**

non déterminé

Date de révision: 12.07.2017 Page 5 de 9

Température de décomposition: non déterminé

Pression de vapeur: 8300 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C):

Hydrosolubilité:

Coefficient de partage:

Viscosité dynamique:

Non miscible

non déterminé

Viscosité cinématique:

non déterminé

Durée d'écoulement:

non déterminé

Densité de vapeur:

non déterminé

Taux d'évaporation:

9.2. Autres informations

Teneur en solide: 34 %

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

## 10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur.

# 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

# Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source		
	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques						
	par voie orale	DL50	>5000 mg/kg	Rat			
	dermique	DL50	>5000 mg/kg	Lapin			
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	>4951 mg/l	Rat			
106-97-8	butane						
	par inhalation (4 h) gaz	CL50	658 ppm	Rat	GESTIS		
109-66-0	pentane						
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	364 mg/l	Rat	GESTIS		

## Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **Bizol PTFE+ L50**

Date de révision: 12.07.2017 Page 6 de 9

## Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Expériences tirées de la pratique

#### Observation diverses

En respectant les règles générales de la protection du travail et de l'hygiène industrielle, il n'y a pas de risques de santé pour le personnel traintant ce produit. Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange.

N° CAS	Substance								
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source			
	hydrocarbures, C10-C13, n-alc	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1000 mg/l		Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OCDE 203			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>1000 mg/l		Pseudokirchneriella subcapitata	OCDE 201			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	>1000 mg/l		Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202			

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

## Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
74-98-6	propane	2,36
75-28-5	isobutane	2,8
106-97-8	butane	2,89
109-66-0	pentane	3,39

## 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Elimination selon les directives communautaires 75/442/CEE et 91/689/CEE relatives aux déchets et aux déchets dangereux dans les versions respectivement en vigueur.

## Code d'élimination des déchets-Produit



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **Bizol PTFE+ L50**

Date de révision: 12.07.2017 Page 7 de 9

200113 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES

COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); solvants

Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE,

MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés

séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport** 

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:UN 195014.2. Désignation officielle deAÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ):1 LQuantité dégagée:E0Catégorie de transport:2Code de restriction concernant lesD

tunnels:

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:UN 195014.2. Désignation officielle deAEROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1



Marine pollutant: NC

Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 959

Quantité limitée (LQ): 1000 mL Quantité dégagée: E0 EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1950

14.2. Désignation officielle de AEROSOLS, flammable

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **Bizol PTFE+ L50**

Date de révision: 12.07.2017 Page 8 de 9

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G Passenger LQ: Y203 Quantité dégagée: E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

203
IATA-Quantité maximale (cargo):

150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR non

L'ENVIRONNEMENT:

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: isobutane; butane

2010/75/UE (COV): 65 % (438,8 g/l)

**Prescriptions nationales** 

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,7,9,13,14,15.

# Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

CAS: Chemical Abstracts Service (a division of the American Chemical Society)

DNEL/DMEL: Derived No-Effect Level / Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration WEL (UK): Workplace Exposure Limits TWA (EC): Time-Weighted Average

STEL (EC): Short Term Exposure Limit ATE: Acute Toxicity Estimate

DL50: Lethal Dose, 50% (median lethal dose)

CL50: Lethal Concentration, 50% (median lethal concentration)



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **Bizol PTFE+ L50**

Date de révision: 12.07.2017 Page 9 de 9

EC50: half maximal Effective Concentration ErC50: EC50 in terms of reduction of growth rate

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe

## Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)